



Henri Savatier, une figure française exemplaire

Léo IMBERT*

Nobilitas idem est quod virtus generis
*« Si notre époque manque d'hommes d'honneur,
c'est d'abord qu'elle manque d'hommes de conscience. »*

Henri Savatier

« L'Église est menacée, attaquée, elle se défend. Je viens vous dire, moi : le défi a été entendu et les catholiques ont relevé le gant. »¹ Voici la réponse d'Albert de Mun à ses détracteurs anticléricaux à la Chambre des députés en 1876. A l'image de l'élu du Morbihan, nombre de catholiques se levèrent pour lutter contre les principes libéraux de 1789, jugés destructurants, inhumains et antichrétiens. Ces hommes opposèrent à la modernité triomphante leur *ethos*, leur propre rapport au monde qui se fonde sur le respect de la tradition

* Léo Imbert, interne en psychiatrie et jeune historien des idées, il vient de publier son premier ouvrage, *Le Catholicisme social, De la Restauration à la première guerre mondiale*, éditions Perspectives Libres.

¹ Albert de Mun, cité par Albert Flory, *Albert de Mun, Les grandes figures chrétiennes*, Maison de la Bonne Presse, 1941, p. 42.

chrétienne. Loin d'être tièdes, gonflés par l'importance de leur tâche, ils construisirent un modèle politique conséquent et affirmé.

Aujourd'hui bien oubliés, il nous semble utile de repenser au combat de ses hommes, combat qui les honore. Si leur propos est largement inaudible au *quidam* moyen, c'est qu'il est entièrement traversé par des notions qui, plus que galvaudées, sont largement absentes de la psychologie contemporaine. A l'opposé du monde contemporain jouisseur, adolescent, ricanneur, consumériste et inconséquent, le leur était structuré par les notions d'honneur, de mesure, de tenue, de probité et d'humilité. C'est de là, en partie, qu'ils tirent les fondements de leur politique. Si, bien sûr, les catholiques sociaux ne furent pas les seuls, ils représentent bien ces hommes du monde d'*avant*, profondément marqués par un ensemble de valeurs résolument *sérieuses*².

C'est ainsi qu'il nous semble pertinent de présenter au cours de cet article la figure d'Henri Savatier (1855-1952), figure importante du Catholicisme social, juriste et soldat. Ce grand homme, pourtant bien méconnu, servira de révélateur ; sa vie exemplaire éclairera celles de ses contemporains et compagnons de route. Ils sont le souvenir, pas si lointain, d'une humanité dont le moule semble s'être brisé.

Un catholique social

Henri Savatier naît le 13 novembre 1855 à Poitiers au sein d'une famille de juristes légitimistes pour qui la profession de foi en la religion chrétienne est centrale. Fils d'un juge victime des lois anticléricales de 1880³, il est également le petit-fils d'un avocat « très attaché à l'ancienne monarchie française »⁴ qui, refusant de prêter le serment professionnel du barreau demandé par la constitution de Louis-Philippe en 1830, se consacra à l'agriculture.

Du côté maternel, l'ascendance est illustre : sa mère, Lucie Gaillard, est la fille du Professeur François-Lucien Gaillard, chirurgien, « le grand chirurgien

² Au sens où l'entendait le philosophe communiste Michel Clouscard (cf. *Le frivole et le sérieux : vers un nouveau progressisme*, Éditions Delga, 2010).

³ Lire à ce sujet Jean Sévillia, *Quand les catholiques étaient hors la loi*, Tempus, Éditions Perrin, 2006.

⁴ Henri Savatier, *Quelques souvenirs*, p. 1.

poitevin »⁵, et membre de l'Académie de Médecine, mais également la nièce du Père Henri-Adolphe Gaillard, le fondateur de la congrégation des « Sœurs de Sainte-Philomène ».

Élevé chez les jésuites, au Collège Saint-Joseph de Poitiers, il suit « le haut enseignement social » du père Longaye, qui « rependait les clartés de la philosophie chrétienne sur les mots en honneur de la phraséologie d'alors. »⁶ Suivant des cours de théologie, le poitevin insiste sur l'importance qu'eurent pour lui les études de la philosophie thomiste⁷ : « Mes principaux livres de travail furent les ouvrages de Liberatore⁸, de Toparelli et la Somme de Saint Thomas d'Aquin. Dans ma bibliothèque, bien des pages de la *Secunda Secundae*, par soulignements et notes, témoignent de mon labeur assidu. »⁹

Brillant étudiant, lauréat de la Faculté de Paris, il est reçu docteur en droit ; désirant passer l'agrégation afin d'enseigner à l'Université, il se ravise devant les conseils de son ancien professeur à Saint-Joseph, le Père Longaye, qui lui rappelle l'anti-catholicisme du monde universitaire. Le jeune docteur s'oriente alors vers une carrière d'avocat auprès du barreau de sa ville natale.

A côté de son activité professionnelle, il s'engage auprès des organisations catholiques. Déjà dans sa jeunesse, il est membre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Son co-visiteur n'est autre que son oncle maternel. C'est à son contact que le jeune Henri affine sa pensée politique et économique : « J'ai beaucoup profité de conversations de mon oncle au cours de ces visites, écrit-il. Il était plus opposé au "libéralisme" que ma mère, et fervent de la doctrine romaine. »¹⁰ Laïc grandement impliqué dans la vie de l'Église locale, il est désigné par M^{gr} Pie, l'évêque de Poitiers, pour l'accompagner à Rome afin d'assister à son élévation à la dignité cardinalice.

Convaincu du rôle éminemment social que doivent jouer l'Église et la religion chrétienne, il devient président du comité poitevin de l'*Œuvre des*

⁵ *Ibid*, p 1.

⁶ *Ibid*, p 4.

⁷ La philosophie thomiste sera grandement étudiée après l'encyclique de Léon XIII *Aeterni patris* (1879). Le renouveau des études scolastiques sera la base sur laquelle l'Église proposera, face à la modernité négatrice de ses droits, un contre-projet positif.

⁸ Le père Liberatore, proche de Léon XIII, sera un des grands instigateurs de l'encyclique *Rerum novarum* de 1891.

⁹ *Ibid*, p 4.

¹⁰ *Ibid*, p 3.

Cercles Catholiques d'Ouvriers, organe qui tentait, dans un véritable élan de fraternité chrétienne, de réunir les classes inférieures et supérieures de la société dans un combat pour le salut commun¹¹. Poursuivant son action sociale, il participe activement à la rédaction de *L'Association catholique*, journal de l'*Œuvre*. Défenseur du principe des syndicats mixtes et de la renaissance des corporations, idées centrales du Catholicisme social, il est à l'origine de la fondation des petites corporations locales. S'il regrette la division des catholiques entre école d'Amiens et école de Liège¹², il défend toutefois l'idée de la nécessaire intervention du législateur dans la résolution du problème social afin de compléter l'indispensable, mais insuffisante, charité.

Fort de sa culture juridique, économique et sociale, il est un contributeur non négligeable dans la théorisation des doctrines du Catholicisme social, théorisation largement initiée par René de la Tour du Pin. C'est dans cet esprit qu'il publie plusieurs ouvrages : ainsi paraissent *Mémoires sur l'Usure et ses effets*¹³ (1891), *La Concurrence déloyale, l'accaparement et l'organisation moderne du commerce et de l'industrie*¹⁴ (1896) et *La Théorie moderne du*

¹¹ Ainsi, dans le manifeste de l'œuvre de 1871 pouvait-on lire comme profession de foi : « Aux doctrines subversives, aux enseignements funestes, il faut opposer les saintes leçons de l'Évangile ; au matérialisme, les notions de sacrifice ; à l'esprit cosmopolite, l'idée de patrie ; à la négation athée, l'affirmation catholique. Il importe de détruire ces préjugés qui divisent et engendrent, d'une part le mépris et l'indifférence, et de l'autre la haine et l'envie. Les hommes des classes privilégiées ont des devoirs à remplir vis-à-vis des ouvriers leurs frères [...]. » (cf. Léo Imbert, *Le Catholicisme social, de la restauration à la première guerre mondiale. In Hoc Signo Vinctes*, Éditions Perspectives Libres, 2017).

¹² L'école de Liège, sous la protection de l'évêque de la ville Mgr Doutreloux, est une tendance catholique sociale favorable à une plus grande intervention du législateur pour résoudre la question sociale. Après des oppositions lors du congrès de Liège de 1890, des catholiques, de tendances plus libérales, se regroupèrent autour de Mgr Freppel, évêque d'Amiens, pour s'opposer aux tendances étatiques des précédents. Sur ce sujet voir Léo Imbert, *Le Catholicisme social, de la restauration à la première guerre mondiale. In Hoc Signo Vinctes*, Éditions Perspectives Libres, 2017.

¹³ Henri Savatier, *Mémoires sur l'Usure et ses effets*, Imprimerie Gustave Picquoin, 1891.

¹⁴ Henri Savatier, *La Concurrence déloyale, l'accaparement et l'organisation moderne du commerce et de l'industrie*, Extrait du XX^e siècle, Librairie Ch. Poussielgue, 1896.

*Capital et de la Justice*¹⁵ (1898). Défenseur d'une économie morale, il décrit, à travers ces ouvrages, « comment réprimer et punir les manœuvres pernicieuses des accapareurs ; comment aussi permettre, encourager même, les organisations de défense mutuelle contre les dommages de la concurrence illimitée. [...] La situation économique actuelle dénote, à nos yeux, le besoin d'une organisation professionnelle et corporative en rapport avec l'industrie et le commerce ; hors de là, les remèdes resteront impuissants. »¹⁶ Il souhaite « scruter les problèmes de justice soulevés par les nouveautés du capital moderne et d'en rechercher les solutions à la lumière des principes traditionnels de la philosophie chrétienne. » Il est convaincu que « dans ce retour à la doctrine chrétienne, se trouveront les solutions vraiment rationnelles des questions sociales contemporaines. »¹⁷ « La doctrine sociale chrétienne ne contient aucune contradiction philosophique, elle a en elle les mobiles logiques qui déterminent aux sacrifices des passions et de l'intérêt personnel voulus par l'état social. Aussi bien pour la constitution essentielle de l'humanité que pour l'évolution progressive de la société, la théorie sociale chrétienne est parfaitement logique, basée sur la finalité du genre humain qui sert d'appui à la justice. La philosophie chrétienne [...] a posé les règles fondamentales d'une économie des richesses où l'activité de l'homme est dominée par la loi morale. »¹⁸

Suite au ralliement à la République demandé par le Pape Léon XIII après son encyclique *Au milieu des sollicitudes* (1892), Savatier décide de suivre les injonctions pontificales : il sera désormais républicain. Toutefois, il ne s'agit nullement pour lui de renier son engagement social passé, qu'il mènera dès lors sur le terrain constitutionnel.

Personnage d'importance du catholicisme social, il occupe le poste de président de l'*Association Catholique de la Jeunesse Française* (A.C.J.F) et celui de directeur de rédaction de l'*Association catholique* de 1890 à 1909.

¹⁵ Henri Savatier, *La Théorie moderne du Capital et de la Justice*, Paris X, Rondelet, 1898.

¹⁶ Henri Savatier, *La Concurrence déloyale, l'accaparement et l'organisation moderne du commerce et de l'industrie*, Extrait du XX^e siècle, Librairie Ch. Poussielgue, 1896, p 6.

¹⁷ Henri Savatier, *La Théorie moderne du Capital et de la Justice*, Paris X, Rondelet, 1898, p II.

¹⁸ *Ibid*, p III.

Quittant la rédaction du journal, il remplace son père Jules Savatier comme Maire de la commune de Lésigny-sur-Creuse en 1909, fonction qu'il conservera jusqu'à 1929. Albert de Mun, éminente figure du Catholicisme social, lui rendra hommage pour l'ensemble des services rendus par l'intermédiaire de son action auprès de la revue des cercles : « Notre vieille revue a victorieusement traversé cette crise et tous ses lecteurs savent quelle large part de ce difficile succès appartient à notre ami Henri Savatier. En résumant, ici même, il y a un mois, la période de sept années qui vient de se terminer, il n'en a oublié qu'un seul trait et c'est justement celui dont l'a marqué sa persévérante énergie. C'est bien, en effet, grâce à cette qualité maîtresse, qu'il a pu, en conservant fidèlement à la Revue ce qu'il appelle, à juste titre "la pureté de la ligne", la maintenir toujours au niveau du progrès constant des études. »¹⁹

Père de six enfants – dont René Savatier, futur professeur de Droit de l'Université de Poitiers et résistant -, il décède le 13 juillet 1952 à l'âge de 96 ans.

De l'honneur

Esprit d'inspiration aristocratique, Savatier méprise les « médiocrités ambitieuses et politiciennes »²⁰ de la troisième République. Ce positionnement lui causera de graves ennuis avec les autorités.

L'affaire dite des *Bombes de Rocheservière* débute en 1882 ; un petit village de Vendée est, depuis des décennies, le théâtre d'affrontements opposants royalistes et anarchistes. L'acmé de quarante années de rixes et de luttes a lieu en novembre 1882 : un attentat à la bombe plonge le village dans la peur. L'affaire prend rapidement une ampleur nationale, l'opinion se passionnant pour cet imbroglio politico-criminel.

Le 30 juin 1883, lors du prononcé du procès en appel d'un royaliste jugé coupable de l'attentat, Paul de La Roche-Saint André, Savatier, présent dans la salle d'audience s'écrit « C'est abominable ! ». Il est jugé le lendemain et se voit condamné à une peine de 15 jours de prison. Pis, il est rayé du barreau

¹⁹ Albert de Mun, cité par Henri Savatier, *Quelques souvenirs, écrits en 1938*, p 17.

²⁰ Henri Savatier, *Quelques souvenirs*, p 2.

et ne pourra plus exercer sa profession. « Tragédie judiciaire »²¹ selon ses mots.

De son expérience pénitentiaire, il va en tirer un enseignement ; il rédige *De l'honneur ou réflexions d'un prisonnier* (1885)²² : « Je résolu de [...] proposer [le sujet de l'honneur] aux médiations qu'il me fallait faire en compagnie de voleurs. [...] Il se trouva [...] que la piqûre du moment m'avait découvert une grande plaie de notre société : l'absence d'honneur »²³. Dans ce petit ouvrage le poitevin s'attache à définir cette notion qui a déserté l'esprit des hommes.

Pour Savatier, l'homme d'honneur se doit d'être fidèle à la vérité ; « celui-là conserve son honneur dont les convictions ne se démentent ni ne faiblissent, qui est d'accord avec lui-même et sait s'affirmer envers et contre tous. L'homme d'honneur, c'est l'homme qui a raison »²⁴. De cette vérité, fidèle à « la beauté morale »²⁵, « envisagée comme règle première, origine de l'ordre, émane l'idéal infiniment élevé du devoir et de la justice. »²⁶ Là se trouve l'honneur d'un homme : « c'est une noblesse qu'on a acquise et qui oblige »²⁷.

Intransigeante, la vérité ne peut s'accommoder du scepticisme qui s'abandonne « au courant des opinions reçues, et [établit] sur ce terrain mouvant une ligne de conduite assez d'accord avec l'intérêt, qui règle tout jusqu'à l'honneur. » Car « les grandes actions ne vont jamais qu'à la suite des idées élevées, et le scepticisme sans amour du vrai est inconciliable avec l'honneur »²⁸. Ne devant pas s'incliner devant la volatile opinion publique, l'homme d'honneur doit suivre sa conscience afin d'« agir de façon à demeurer constamment en sa propre estime »²⁹. En effet, souligne Savatier, «

²¹ *Ibid.*, p 2.

²² Henri Savatier, *De l'honneur ou réflexions d'un prisonnier*, Poitiers-Oudin, 1885.

²³ *Ibid.*, p 5.

²⁴ *Ibid.*, p 7.

²⁵ *Ibid.*, p 9.

²⁶ *Ibid.*, p 13.

²⁷ *Ibid.*, p 18.

²⁸ *Ibid.*, p 22.

²⁹ *Ibid.*, p 37.

pour avoir voulu s'affranchir de l'autorité légitime, on tombe dans la servitude, et l'on est sans force contre le tyran. C'est le règne du convenu, de l'artificiel, de l'opinion. C'est la mort de l'honneur »³⁰.

La société, écrit Savatier, refusant de se soumettre à un idéal³¹ vers lequel tendre, s'incline devant deux pensées : le positivisme, spéculatif, et le libéralisme, pratique ; « la première donne les principes de la philosophie ; la seconde, les règles de la conduite »³².

Pour le positiviste, résumant le vrai au palpable, la notion même de beau ne peut être que subjective : « la moralité de l'homme réside toute entière dans la bonne volonté, c'est-à-dire, dans l'interdiction persistante de rester fidèle à notre aspiration native vers le vrai et le bien. [C'est] cette aspiration que le positivisme entend bannir [...] »³³.

Si Henri Savatier loue le beau mot de *Liberté*, il critique l'école philosophique qui l'a accaparé pour imposer quatre grands principes contraires à l'honneur, à savoir la liberté de conscience, l'opinion publique, la tolérance et la légalité. Ainsi, pour Savatier, « la liberté des croyances formera des caractères sans énergie ni fermeté. Elle ruine la foi qu'un homme d'honneur doit avoir en sa conscience. Son résultat infaillible est de procurer en nous-mêmes le triomphe des aspirations les moins héroïques de notre nature et de nous asservir extérieurement au joug de l'opinion »³⁴. Cette opinion, véritable dieu moderne, monstre mathématique, guide la société, légifère les conduites, dicte le Bien et le Mal. Or, comme le souligne Savatier, « se régler sur l'opinion des autres n'a rien qui honore un homme »³⁵. La tolérance, elle aussi, malgré son "vernis acceptable", n'est nullement conforme à l'honneur : « Dans le langage usuel, un homme tolérant, c'est à peu près un sceptique. La tolérance n'apparaît pas glorieuse ; elle séduit les hommes modernes. Comme ils l'entendent, elle est la conséquence et la mise en œuvre de

³⁰ *Ibid*, p 46.

³¹ « On a repoussé l'absolu pour se réfugier dans le subjectif ; à la base de tous les raisonnements, on a mis le doute insurmontable qu'il y ait une vérité » (Henri Savatier, *De l'honneur ou réflexions d'un prisonnier*, Poitiers-Oudin, 1885, p 62).

³² Henri Savatier, *De l'honneur ou réflexions d'un prisonnier*, Poitiers-Oudin, 1885, p 56.

³³ *Ibid*, p 78.

³⁴ *Ibid*, p 90.

³⁵ *Ibid*, p 91.

la liberté de conscience »³⁶. La conséquence de l'application de ces principes aboutit à un besoin de réglementation toujours croissant ; si le droit remplace la morale, le législateur se doit de toujours préciser plus avant le licite et l'illicite afin de pacifier la société excitée par la liberté offerte : « Les idées libérales menacent de nous conduire à une réglementation universelle. On étouffe de légalité »³⁷.

Transformant le champ social en marécage³⁸, le libéralisme désorganise la société. « Le véritable et seul terrain ferme, c'est celui qui soutient la loi humaine et qu'il ne faut jamais perdre de vue dans les difficultés, c'est la loi supérieure du bien, le droit naturel établi par Dieu. [...] La société où nous vivons est bouleversée de fond en comble. L'ordre naturel est à terre. Il n'y a plus de traditions ; nous avons perdu toute notion vraie de l'autorité. On a fait table rase du passé pour organiser un monde de convention, un monde renversé »³⁹. « La diminution morale de l'humanité par l'idée moderne du pouvoir et de la loi n'apparaît que trop. Si l'on réfléchit, on conviendra que nous sommes abaissés surtout dans l'obéissance. Car enfin pourquoi obéir ? Peut-être y a-t-il des motifs d'utilité à cette capitulation de notre indépendance personnelle. Mais, au point de vue de la dignité humaine, trouvera-t-on une raison suffisante de s'incliner devant d'autres hommes ? Avec notre façon de concevoir la société, la soumission à une volonté étrangère est intolérable et honteuse : aucune volonté ne vaut contre la nôtre, aucune, pas celle de la multitude, ne saurait être sacrée. Il n'y a pas d'autorité sans une institution divine celle que nous faisons à nous seuls manque de titre obligatoire, elle ne possède rien qui la fasse sainte et digne de respect. L'antique droit divin avait une autre grandeur que le droit populaire. Beaucoup plus d'accord avec le juste sentiment de notre indépendance et l'honneur de la vie, il se soutenait par un idéal immatériel qui ennoblissait l'obéissance. Il était de taille à enfanter l'héroïsme. Il a inspiré la fidélité, le dévouement, la foi inviolable, toutes vertus inconnues à notre triste temps »⁴⁰.

Devant le désert qui s'étend devant lui, Savatier scrute l'horizon à la recherche d'individus à la hauteur ; tant d'hommes de bien courbent l'échine, se

³⁶ *Ibid*, p 98.

³⁷ *Ibid*, p 113.

³⁸ Ce sera la thèse plus tard de Zygmunt Bauman, qu'il développera dans *La Vie liquide*, Pluriel, Fayard, 2013.

³⁹ *Ibid*, p 117.

⁴⁰ *Ibid*, p 121.

compromettent, par carrière ou par facilité. Plus dur est de tenir le cap en ces périodes de gros temps : « Il est choquant, écrit-il, de trouver peu de droiture, de fermeté, de grandeur d'esprit, d'honneur chez les hommes de la défense religieuse et sociale. L'attitude qui leur convient et dont ils ne devraient se départir dans aucune entreprise, parce qu'elle est la seule avantageuse aux principes, est une noble intransigeance, qui s'allie d'ailleurs admirablement avec la modération véritable »⁴¹. Henri Savatier croit voir dans ce qui reste de l'esprit de la noblesse⁴², bien souvent réfugiée au sein de l'armée, l'un des derniers bastions de cet esprit d'autrefois ; il invite à admirer « la puissance morale⁴³ qui soutient la noblesse »⁴⁴, gardienne vivante de la tradition. Dans nos sociétés où l'idée même de sacrifice a perdu tout son sens, la noblesse – qu'il entend dans le sens d'*ἀριστοκρατος* (*aristokratos*) – doit être le phare dans la nuit.

Dans ces temps d'avilissement moral, la participation aux affaires publiques ne peut qu'avilir : « on aime les fonctions pour les fonctions, écrit-il, sans désintéressement ni indépendance ; l'opinion de beaucoup est que tout est sauvé si l'on garde sa place, il n'est pas d'abaissement par où l'on ne passe pour ce résultat suprême »⁴⁵. Ce qu'il manque à ces hommes, c'est le désintéressement, l'esprit de sacrifice à une cause supérieure⁴⁶ : on ne sert plus l'État ou des principes, on fait carrière. « Si nous voulons la vie publique en

⁴¹ *Ibid*, p 130

⁴² « Le sang répandu par tant de générations a confirmé dans la noblesse une supériorité de sentiments qui n'est point une grandeur de convention. Si l'on veut trouver de l'honneur, de la dignité dans la conduite, de la générosité, de l'élévation en toutes choses, il faut chercher dans cette classe d'homme » (Henri Savatier, *De l'honneur ou réflexions d'un prisonnier*, Poitiers-Oudin, 1885, p 132).

⁴³ « C'est l'honneur qui a soutenu la noblesse et qui la conserve au milieu de notre monde moderne. [...] C'est l'honneur qui perpétue au sein de cette caste véritablement privilégiée les traditions chevaleresques : le respect de soi et des autres, la courtoisie unie à l'esprit du commandement, la fidélité, la droiture, l'amour et l'intelligence innée de la justice » (Henri Savatier, *De l'honneur ou réflexions d'un prisonnier*, Poitiers-Oudin, 1885, p 135).

⁴⁴ Henri Savatier, *De l'honneur ou réflexions d'un prisonnier*, Poitiers-Oudin, 1885, p 133.

⁴⁵ *Ibid*, p 146.

⁴⁶ « Le courage et l'honneur civils sont les conditions d'existence des peuples libres » (Henri Savatier, *De l'honneur ou réflexions d'un prisonnier*, Poitiers-Oudin, 1885, p 151).

France, souligne Savatier, il faut y mettre le sentiment chevaleresque. Nous ne posséderons jamais les vertus civiles, tant que nous ne les porterons pas jusqu'à l'honneur »⁴⁷.

Pourtant, souligne Savatier, il fut un temps pas si éloigné où régnait le principe de l'honneur, colonne vertébrale d'un ordre révolu : « Il existait autrefois une tradition qui faisait de l'honneur un principe de gouvernement. L'honneur animait les mœurs publiques et donnait la vie aux institutions ; il relevait l'homme devant l'État, et il entraînait l'État dans une voie nécessairement glorieuse ; tout était dirigé vers l'honneur, car on n'estimait aucun but supérieur à celui-là »⁴⁸.

Cet ordre a été mis à bat par les poussées modernes : la démocratie, si elle n'est pas critiquable en soi, est pervertie par le suffrage universel : « il y a abus et danger, écrit-il, à faire tout dépendre du suffrage, à remettre sans cesse le pouvoir en question, à entretenir dans la nation une source d'agitation continuelle, à exciter ces discordes qui pénètrent maintenant jusqu'au moindre village et font de la politique une maladie dont nous mourrons »⁴⁹. Le peuple souverain, c'est le peuple guidé par les démagogues : « ces hommes sont devenus les conducteurs naturels de l'opinion, les maîtres du suffrage ; ils tiennent à conserver la source de leur domination. [...] La vérité est que le mal tient à l'institution. Non pas que le peuple soit si profondément perverti, il vaut mieux que ses représentants. Mais le peuple se donne à qui le flatte »⁵⁰. Mais, maître de l'opinion, les démocrates deviennent esclaves de sa logique : « les hommes dévoués au bien public ont dû céder la place aux faiseurs de popularité. [...] La loyauté dans les moyens, la franchise dans les discours sont bannies de parti pris. Il faut avoir des idées qui puissent plaire [...] »⁵¹.

Il s'agit donc de refaire vivre le parti de l'honneur, le parti de la monarchie traditionnelle afin de lutter contre la funeste inertie qui blesse le pays : « Dieu peut faire revivre la France, conclut Henri Savatier. Et puisqu'il permet le mal afin d'en tirer le bien, souhaitons qu'il entre dans ses desseins impénétrables

⁴⁷ Henri Savatier, *De l'honneur ou réflexions d'un prisonnier*, Poitiers-Oudin, 1885, p 152.

⁴⁸ *Ibid*, p 153.

⁴⁹ *Ibid*, p 155.

⁵⁰ *Ibid*, p 157.

⁵¹ *Ibid*, p 159.

de préparer la restauration de notre patrie au sein de la transformation actuelle, qu'il lui rende son génie chevaleresque pour accomplir sa nouvelle destinée dans la société moderne, qu'il la rappelle à la tradition de l'honneur et qu'elle suive les voies de la vérité et de la justice, attirée et guidée comme jadis par la splendeur immatérielle du beau »⁵².

Le combattant

En 1914, alors maire de Lésigny-sur-Creuse, Savatier n'intervient plus directement dans les affaires nationales. Toutefois, avec le début du premier conflit mondial, il respectera les grands principes qu'il avait établis 30 ans plus tôt : « Le courage civil dans toute sa magnanimité, avait-il écrit dans *De l'honneur*, renferme un amour du juste capable d'atteindre le sacrifice du sang »⁵³. A 59 ans, il demande son intégration dans l'armée pour défendre le sol national⁵⁴.

Nommé commandant de bataillon du 70ème régiment de l'armée territoriale, il mène ses hommes durant la bataille de la Marne : « Nous étions seuls, écrit-il, barrant le chemin de Paris, aux avant-postes de la route de Chantilly et, entre Ecouen et Luzarches. "Vous les aurez demain, et nous ne sommes pas prêts", me dit un commandant du génie, venu nous donner des instructions sur le tracé des tranchées. Tranchées dont un ordre nous prescrivit de sortir, en cas d'attaque, pour nous porter au-devant de l'ennemi. Ce fut le commencement du miracle de la Marne [...] »⁵⁵. Le bataillon de Savatier participe à la défense de Paris.

Le 70ème régiment sera exposé de longs mois en première ligne, dans les tranchées et sous les bombardements. Savatier est plongé au cœur de l'horreur de la Grande Guerre. Ses lettres, marquées par une profonde piété, adressées

⁵² *Ibid*, p 175.

⁵³ Henri Savatier, *De l'honneur ou réflexions d'un prisonnier*, Poitiers-Oudin, 1885, p 150.

⁵⁴ Nous avons les lettres et textes de Savatier de la période, réunis dans Henri Savatier, *Correspondances de guerre (août 1914-février 1917)*.

⁵⁵ Henri Savatier, *Quelques souvenirs*, p 18.

à sa famille sont celles d'un père aimant, digne dans l'exercice de ses fonctions militaires⁵⁶, ne cédant ni au découragement ni au *pathos* malgré les difficultés.

Le 13 novembre 1915, il fête ses 60 ans dans les tranchées : « Aujourd'hui, 12 novembre, fête de René. Demain 13 novembre, mon soixantième anniversaire de naissance. Comment ma pensée ne se reporterait-elle pas sur la famille ? Grâce à la relève de la nuit dernière, je pourrai assister demain à la messe dans une église. Cette relève s'est fait par le temps le plus exécrable qui se puisse imaginer : des kilomètres à tâtons dans les ténèbres sous un déluge d'eau et dans des marécages de boue. La vie de nos hommes aux tranchées en ce moment est pénible au-delà de ce que l'on peut dire. Leur endurance et leur patience font mon admiration. »⁵⁷. A sa mère il écrit que « les circonstances de cet anniversaire sont [...] hors de toutes les prévisions possibles il y a 60 ans ! Ce qui les dépasse aussi, c'est que la providence nous ait conservés à l'un et à l'autre autant de jeunesse pour faire face à de si terribles et si extraordinaires événements. C'est sans doute un gage d'espérance qu'elle nous laisse au milieu des épreuves publiques et privées »⁵⁸.

En mars 1916, son bataillon est présent dans les débuts de la bataille de Verdun : « Affectés à la partie du 13^{ème} corps d'armées qui fut porté en hâte de la rive gauche de la Meuse, nous occupions une position ébauchée entre les petits bois d'Esne et la côte 309, lorsque les Allemands enlevèrent le bois d'Avencourt. Rien que notre faible ligne demeurait comme obstacle à leur marche en avant. L'extrême fatigue des divisions fraîches retarda leur mouvement. Nous en fumes quittes pour subir un accroissement du bombardement habituel. Le 20^{ème} corps eut le temps de venir relever le 13^{ème} corps

⁵⁶ Henri Savatier connaît en avril 1915 une citation à l'Officiel : « Monsieur Savatier, Henri Lucien, chef de bataillon au 70^e régiment territorial d'infanterie : n'a cessé de commander son bataillon pendant toutes les périodes d'instruction et depuis la mobilisation avec la même activité, le même dévouement. A l'ancienneté de ses services viennent s'ajouter les titres qu'il a acquis pendant la campagne actuelle » (cité par Henri Savatier, *Correspondances de guerre (août 1914-février 1917)*, p 56).

⁵⁷ Lettre du 12 novembre 1915, Henri Savatier, *Correspondances de guerre (août 1914-février 1917)*, p 71.

⁵⁸ Lettre du 12 novembre 1915, aux armées, Henri Savatier, *Correspondances de guerre (août 1914-février 1917)*, p 71.

épuisé »⁵⁹. Le bataillon de Savatier est cité par la hiérarchie pour actes de bravoure : « Félicitations : Dans un précédent ordre du Régiment [...] le Chef de corps a félicité les officiers, les sous-officiers et soldats du 70ème pour la discipline, l'énergique endurance et le dévouement patriotique qu'ils avaient montrés devant Roye, à Popincourt-Dancourt et à Tilloloy. Depuis, ils ont fait mieux encore. Après un hiver pénible pendant lequel ils ont vécu sous les obus, dans l'eau et la boue, devant Lassigny, ils ont été transportés près de Verdun, menacés par les attaques furieuses de l'ennemi. Là, le 70ème territorial soumis à des bombardements incessants d'une violence extraordinaire, qui lui ont occasionné des pertes sensibles, a travaillé nuit et jour pour renforcer les ouvrages de défense, en créer des nouveaux, ses Cies se portant souvent d'un point à un autre pour occuper les points menacés. C'est la plus belle page de l'histoire du régiment. Elle ne sera jamais oubliée. La mémoire de nos morts restés devant Verdun restera éternellement honorée. Leur sacrifice nous sera un nouvel encouragement au devoir patriotique, à la lutte pour la Victoire. Nous nous rappellerons aussi toujours, et nous consolerons, nos camarades blessés »⁶⁰. Le chef de bataillon Savatier est également cité personnellement : « pendant tout le long de la campagne, [il] s'est distingué par son courage, son énergie et son activité inlassable ; en dernier lieu près de Verdun, [il] a occupé avec son bataillon et mis en état de défense, du 7 au 12 mars, une position importante sous un bombardement des plus violents »⁶¹.

Dans les premiers temps du conflit, Savatier croit voir dans les horreurs de la guerre la *némésis* qui permettra à la France de se relever en abandonnant les chimères qui l'entravaient ; bien vite, il dut faire le deuil de cet espoir de régénération : « L'accoutumance à une vie dangereuse amenait un changement fâcheux de mentalité. La première année de guerre fut rédemptrice et prometteuse d'une ère de réformes pour l'avenir. [...] Dans les abris des tranchées, je voyais les images religieuses si nombreuses au début, remplacées trop fréquemment par les déplorables illustrations de "La Vie Parisienne" »⁶².

⁵⁹ Henri Savatier, *Quelques souvenirs*, p 18.

⁶⁰ Aux armées, 30 mars 1916, Ordre du régiment N°158, le Lt-Cel Ct le régiment : Simond, cité par Henri Savatier, *Correspondances de guerre (août 1914-février 1917)*, p 96.

⁶¹ Aux armées, Ordre du régiment N°159, cité par Henri Savatier, *Correspondances de guerre (août 1914-février 1917)*, p 97.

⁶² *Ibid*, p 19.

Le commandant Savatier s'engage contre la répression disciplinaire engagée par l'armée envers ses propres troupes : « Il y a des conjectures, je n'en disconviens pas, où la terreur de la répression doit intervenir pour maintenir le soldat dans son devoir. Mais un autre mobile habituel est nécessaire. J'ai le sentiment d'avoir bien agi, lors de notre arrivée au front, en contribuant, dans un conseil de guerre, à rompre le cercle de mort que des instructions interprétatives, peu légales, voulaient imposer. Je crois qu'alors bien des chefs m'en surent gré. Plus tard, j'ai recueilli près des États-majors – que nous appelions quelques fois en plaisantant qu'ennemi de l'arrière – ce jugement sur nos soldats : que pourrions-nous si nous n'avions pas leur bonne volonté ! »⁶³.

Là encore pour Savatier, la faute politico-militaire se trouve dans le délitement des principes de la tradition et l'abandon du principe d'autorité⁶⁴ : « Je ne suis adversaire ni de la démocratie, ni du Parlement. Mais en temps de guerre totale, les méthodes de gouvernement doivent différer de celles de temps de paix. J'aurais compris la nomination par le Parlement d'une grande Commission assistant le gouvernement et maintenant la liaison avec le pays. Mais le rappel du Parlement avec les discussions publicitaires de ses séances fut un malheur qui, de toutes façons, prolongea la guerre et la fit perdre financièrement »⁶⁵.

Le 18 février 1917, le bataillon de Savatier est dissout lors d'une refonte des effectifs ; le poitevin, alors âgé de 62 ans, demande d'être relevé de ses fonctions et reprend ses fonctions de maire. Le supérieur hiérarchique de Savatier rédige l'Ordre de régiment suivant : « Le commandant Savatier quitte demain, sur sa demande, le 70ème bataillon de régiment, qu'il a conduit dans le camp retranché de Paris, dans les tranchées de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, sur les bords de la Meuse, avec une ardeur juvénile, un entrain infatigable, un dévouement de tous les instants. Le commandant Savatier emporte l'estime de ses chefs qui la lui ont déjà témoignée au cours de la campagne à plusieurs reprises, et la respectueuse affection de ses inférieurs. Son souvenir restera comme exemple dans la mémoire de ceux qui ont servi sous

⁶³ *Ibid*, p 19.

⁶⁴ En cela il se place dans la filiation de René de la Tour du Pin qui, dans son ouvrage *L'armée française à Metz* (1872), avait vu dans le délitement des mœurs aristocratiques et la propagation du démocratism, la faillite de l'armée française lors de la guerre franco-prusse de 1870.

⁶⁵ *Ibid*, p 19.

ses ordres, et sera pour eux un encouragement afin d'accomplir leur tâche jusqu'à la victoire finale »⁶⁶.

De retour à Lésigny-sur-Creuse, il attend, anxieux la fin des combats. L'armistice ne sera pas à la hauteur des attentes : « Les vraies leçons de la guerre furent incomprises. Il y eut carence manifeste de la réforme des mœurs et des institutions qui auraient dû suivre la grande épreuve – trop prolongée sans doute. [...] Si la France avait été vaincue, elle eut été réduite en une sorte d'esclavage, avec un agent du fisc allemand dans chacun des cantons. La paix des alliés ne comportait pas de telles perspectives. [...] L'état d'esprit qui prévalut fut loin, malheureusement, d'être réformateur. Le relâchement des lois morales légué par la trop longue épreuve cessa d'être contrebalancé par les vertus guerrières. Par la brèche financière ouverte par la défense nationale, prétendirent passer toutes les convoitises »⁶⁷.

Conclusion

La vie d'Henri Savatier fut celle d'un homme exemplaire. Intellectuel engagé, promoteur d'œuvres sociales, théoricien économique et politique, il incarne réellement l'éthique qu'il s'était donnée. Loin de penser la grandeur d'un point de vue nietzschéen, il l'orienta au contraire vers les plus démunis, au service d'une cause plus grande que celle de sa personne. Profondément marqué par l'idéal de *Justice*, c'est en chrétien qu'il pensa et vécut.

Henri Savatier peut ainsi être pris pour exemple de virilité : doté d'une colonne vertébrale, il *fit face*. Faisant passer son intérêt personnel après l'intérêt collectif, il était, à l'opposé de l'esclave hégélien, de ces hommes pour qui *être* signifiait quelque chose.

Ces figures, qui nous semblent aujourd'hui disparues – la Résistance des années 40 étant certainement leur dernier grand moment – ne doivent pas être uniquement des mémoires à honorer ; elles sont aussi des modèles dont l'individu nomadisé gagnerait à s'inspirer.

⁶⁶ Aux armées, Ordre du Régiment N°236, 70ème Régiment Territorial d'Infanterie, le Lt-Cel Ct le 70ème Rgt Territ, J. des Portes, cité par Henri Savatier, *Correspondances de guerre (août 1914-février 1917)*, p 149.

⁶⁷ Henri Savatier, *Quelques souvenirs*, p 22.

Si les travaux de Jean-Claude Michéa⁶⁸ ont largement remis au goût du jour le concept de *common decency* cher à Georges Orwell - ce fond de valeur populaire de bon sens comme obstacle à l'individualisation libérale - il s'agit également de considérer la vieille valeur de virilité, incarnée ici par l'idéal chevaleresque réactualisé, comme rempart. Rempart qui rappelle à la modernité triomphante que l'homme peut être autre chose que l'esclave de la consommation, de la maximisation des profits.

L'homme viril c'est l'homme *conséquent*.

Bibliographie

Albert Flory, *Albert de Mun*, Les grandes figures chrétiennes, Maison de la Bonne Presse, 1941.

Léo Imbert, *Le Catholicisme social, de la restauration à la première guerre mondiale*. In *Hoc Signo Vinces*, Éditions Perspectives Libres, 2017.

Henri Savatier, *De l'honneur, réflexions d'un prisonnier*, Librairie H. Oudin, éditeur, 1885.

Henri Savatier, *La concurrence déloyale, l'accaparement et l'organisation moderne du commerce et de l'industrie*, Extrait du « XX^e siècle », Librairie CH. Poussielgue, 1896.

Henri Savatier, *La théorie moderne du Capital et la Justice*, X. Rondelet et Cie Éditeurs, 1898.

Henri Savatier, *Correspondances de guerre (août 1914-février 1917)*, http://savatier.com/courrier_guerre_photo.pdf

Henri Savatier, *Quelques souvenirs, écrits en 1938*,

⁶⁸ Nous pensons ici particulièrement à ses deux ouvrages sur Orwell, *Orwell anarchiste tory* (1995) et *Orwell éducateur* (2003). La lecture du livre de Bruce Bégout, *De la décence ordinaire* (2008), sera également salutaire sur ce sujet.

http://savatier.com/quelques_souvenirs_henri_savatier.pdf

Archives de la famille Savatier : Paul Savatier, écrivain et scénariste, Élisabeth Janvier, écrivain et traductrice, René Savatier : consultations juridiques, Henri, René et Jean Savatier : activités politiques ou associatives, affaires familiales 1789-2010, Instrument de recherche, Archives départementales de la Vienne, Série J, Archives d'origine privée, 25 J.

